

ECOFI DYNAMIQUE ACTIONS GARANTI 2018 (FR0011599315)-FIA- (Fonds d'Investissement Alternatif relevant de la directive européenne AIFM 2011/61/CE)

Introduction d'un risque de change accessoire

1. Caractéristiques de l'opération

Nature, description et motivations	<p>En raison de la possibilité pour le FCP ECOFI DYNAMIQUE ACTIONS GARANTI 2018 d'être exposé au risque de change du fait des produits composant le panier du fonds, la société de gestion de portefeuille a décidé l'introduction d'un risque de change accessoire.</p> <p>En conséquence, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le prospectus du FCP ont été amendés pour faire état d'un risque de change accessoire.</p> <p>Enfin, en matière d'instruments dérivés, la rédaction a été revue dans le sens d'un élargissement de l'emploi d'instruments dérivés aux devises en sus de ce qui est prévu en matière de taux. Le prospectus dispose désormais:</p> <p><i>« Le fonds pourra également intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures de taux d'intérêt ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt (swaps) et réaliser des opérations de change. En matière de taux, ces interventions sont destinées à exposer le portefeuille, réduire son exposition au risque de taux ou accomplir l'objectif de la formule. En matière de devises, les interventions sont destinées à réduire l'exposition au risque de change résultant des produits composant le panier. Le suivi du risque global du portefeuille est calculé selon la méthode de l'engagement ».</i></p> <p>Pour de plus amples informations sur ce point, nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation contractuelle (DICI et prospectus du FCP).</p>
Date de mise en œuvre	Le 7 avril 2014
Possibilité de sortie sans frais	Oui

2. Modifications entraînées par l'opération

Profil de risque Modification du profil rendement / risque Augmentation du profil rendement / risque	Oui. Oui. L'augmentation du profil rendement/risque du FCP est strictement inférieure à 10% de l'actif net en matière d'exposition
Augmentation des frais	Non
Principales évolutions	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'un risque de change accessoire - Elargissement de l'emploi d'instruments dérivés aux devises en sus de ce qui est prévu en matière de taux.

3. Eléments importants pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus du FIA.

Votre interlocuteur habituel est à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire sur cette évolution. Vous pouvez par ailleurs adresser votre demande auprès du Service Clients, 48 rue Notre-Dame des Victoires – 75002 PARIS.
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01.44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr - Site Internet : www.ecofi.fr

Les changements précités ne sont pas soumis à un agrément préalable de l'AMF.